

## LE CAREME A MONTREAL

### A LA CATHEDRALE ET A NOTRE-DAME



la cathédrale, M. l'abbé Fauteux nous avait parlé dimanche dernier du respect du jour du Seigneur, de la double loi, je veux dire, du repos et de la sanctification du dimanche. Ce dimanche-ci, M. l'abbé Maurice traite du respect du serment. Que ce sujet soit important en lui-même, et aussi très pratique au milieu de nous, l'orateur n'est pas en peine pour le démontrer. Par deux fois, dans les commandements qu'il dictait à Moïse sur le Sinai, Dieu lui-même en a parlé : *Tu ne prendras pas en vain le nom du Seigneur.* — *Tu ne porteras pas de faux témoignage,* voilà pour son importance. Quant à l'opportunité de rappeler ces graves enseignements, les gardiens officiels de la morale publique ne cessent de l'affirmer, en déplorant l'incroyable légèreté avec laquelle on prend de nos jours Dieu à témoin, avec laquelle hélas ! devant les tribunaux et ailleurs, à tout moment, on sa parjure.

M. le prédicateur se propose donc de nous parler de l'origine et de la nature du serment, puis de sa sainteté, et enfin de ses conditions, pour conclure à l'horreur que doit inspirer le faux témoignage ou le parjure.

L'homme, être intelligent, libre et naturellement sociable, a besoin de la vérité, il y a droit, il la recherche sans cesse. La foi lui donne la vérité surnaturelle, la raison lui permet d'atteindre un certain nombre de vérités humaines et naturelles, sans doute; mais seul le témoignage lui fera connaître un grand nombre d'autres vérités et de faits particuliers. La parole lui a été donnée, précisément, pour qu'il communique avec ses frères, afin que par lui ou par eux les vérités se manifestent et se répandent.